



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 décembre 2023

Nombre de conseillers élus..... : 33  
Nombre de conseillers en exercice..... : 33  
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 ..... 26  
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... :33



**Rapporteur : Monsieur le Maire**

#### ❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

#### ❖ Démission de Madame Aurélie FLACASSIER – Installation d'un nouveau Conseiller Municipal en application de l'article L 270 du Code Electoral

L'article L 270 du Code Electoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit ».

Le 33<sup>ème</sup> membre de la liste « Saint-Cyr notre cœur, notre force » conduite par Monsieur BRIAND aux élections municipales de mars 2020, et venant immédiatement après le dernier élu de cette liste est Monsieur Stéphane BERGERON. Ce dernier a été sollicité et a, le 7 décembre 2023, accepté le mandat de Conseiller Municipal.

En conséquence, Monsieur Stéphane BERGERON est déclaré installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Il remplacera Madame Aurélie FLACASSIER dans les commissions suivantes :

- Commission Intercommunalité – Affaires Générales - Finances – Ressources Humaines – Sécurité Publique – Systèmes d'information
- Commission Jeunesse – Enseignement – Loisirs – Petite Enfance

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prendre acte de l'installation de M. Stéphane BERGERON,



2) Prendre acte de la modification du tableau du Conseil Municipal.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2023.

**INTERCOMMUNALITÉ - AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES –  
RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE –  
SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Rapporteurs :** Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint délégué aux Affaires Générales  
Monsieur Benjamin GIRARD, Maire-Adjoint délégué aux Finances  
Monsieur Fabrice BOIGARD, Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique  
Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Intercommunalité

❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 25 mai 2020 modifiée, exécutoire le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1 (alinéa 3),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières (alinéa 8),
- Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10),
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16),

Dans le cadre de cette délégation, **29 décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 7 NOVEMBRE 2023**  
**Exécutoire le 10 novembre 2023**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES**  
**PATRIMOINE**



Vente d'un camion benne IVECO en l'état à la société Passenaud, domiciliée 31 rue Baptiste Marcet, 37100 TOURS pour la somme de 182,00 €.

**DECISIONS N° 2 à 23 DU 9 NOVEMBRE 2023**  
**Exécutoires le 16 novembre 2023**

**PÔLE SERVICES À LA POPULATION**

**Service de l'état civil, des élections et des formalités administratives**

Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

**LISTE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**  
**(décisions du 9 novembre 2023 exécutoires le 16 novembre 2023)**

DECISIONS	Date	Type	Emplacement	Prix
2	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 40	572,00 €
3	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 41	572,00 €
4	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 5 – Emplacement 47	286,00 €
5	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 6 – Emplacement 53	572,00 €
6	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 6 – Emplacement 59	572,00 €
7	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 12 – Emplacement 20	104,00 €
8	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 14 – Emplacement 8	572,00 €
9	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 15 – Emplacement 26	286,00 €
10	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 31	286,00 €
11	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 15 – Emplacement 31	52,00 €
12	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 16 - Emplacement 43	104,00 €
13	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 11	286,00 €
14	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 21 – Emplacement 69	286,00 €
15	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 50	104,00 €
16	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 22 – Emplacement 50	104,00 €
17	09.11.23	Renouvellement de concession funéraire	Cimetière de la République Carré 26 – Emplacement 40	286,00 €



18	09.11.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 6	572,00 €
19	09.11.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de Monrepos Carré 30 – Emplacement 7	572,00 €
20	09.11.23	Nouvelle concession funéraire	Cimetière de la République Carré 35 – Emplacement 16	572,00 €
21	09.11.23	Nouvelle occupation dans une concession funéraire	Cimetière de la République Carré 40 – Emplacement 20	104,00 €
22	09.11.23	Renouvellement de concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Cavurne n° 3 – Case n° 52	468,00 €
23	09.11.23	Nouvelle concession cinéraire dans le columbarium	Cimetière de Monrepos Tour n° 8 – Niveau 1 – Case n° 12	468,00 €

**DECISION N° 24 DU 16 NOVEMBRE 2023**  
Exécutoire le 17 novembre 2023

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**  
**TARIFS PUBLICS 2023**

Location de la salle n°1 (80 m²) de la maison de quartier Denise Duplex aux particuliers

Maison de Quartier Denise Duplex						
Salle 01						
Salle de réception 80 m² "office en option" (repas, conférence, A.G) capacité : 80 personnes maximum (60 préconisé)						
	Association/organisme à but non lucratif		Organisme à but lucratif		Particuliers	
	St Cyr	Extérieur	St Cyr	Extérieur	St Cyr	Extérieur
1/2 journée	Gratuit	190	160	255		
Journée	Gratuit	380	330	495		
Week-end	1 gratuité/an	695	590	900	450	600
Office de réchauffage	80					

**DECISION N° 25 DU 22 NOVEMBRE 2023**  
Exécutoire le 22 novembre 2023

**DIRECTION DES FINANCES**  
**Budget Principal**

Programme d'emprunts 2023 – souscription d'un emprunt d'un montant de 600 000,00 € auprès de la Banque Postale destiné à financer une partie des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme du stade Guy DRUT.

**DECISION N° 26 DU 22 NOVEMBRE 2023**  
Exécutoire le 22 novembre 2023

**DIRECTION DES FINANCES**  
**Budget Principal**

Programme d'emprunts 2023 – souscription d'un emprunt d'un montant de 600 000,00 € auprès de la Banque Postale destiné à financer une partie des travaux de végétalisation des cours d'écoles.



**DECISION N° 27 DU 23 NOVEMBRE 2023**  
**Exécutoire le 29 novembre 2023**

**DIRECTION DES FINANCES**

**Placement de fonds Trésor Public - placement du produit de cessions immobilières**

Placement de trésorerie sur un compte à terme auprès de l'Etat (Trésor Public), des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 5 000 000 €, avec un capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales. La durée du placement est de 12 mois, à compter du 29 novembre 2023. En cas de retrait anticipé, le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme. Le placement est effectué en 5 parts d'un montant respectif de 1 000 000 €, chaque part peut être mobilisée par la ville d'une manière indépendante et sans qu'il soit nécessaire de renouveler le placement du solde pour la période restant à courir.

**DECISION N° 28 DU 30 NOVEMBRE 2023**  
**Exécutoire le 1<sup>er</sup> décembre 2023**

**DIRECTION DES FINANCES**

**Affaire M. SCHAB Mariusz contre permis de construire n° PC 37214 23 00008 de cinq bâtiments collectifs d'habitation sur terrain situé 1 à 9 rue Anatole France et 112 rue Tonnellé.**

Désignation d'un avocat : cabinet d'avocats CGCB – 12 cours Albert 1<sup>er</sup> – 75008 PARIS

**DECISION N° 29 DU 8 DÉCEMBRE 2023**  
**Exécutoire le 11 décembre 2023**

**DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES**  
**ASSURANCES**

**Contrat « véhicules à moteur » n° 090345 B - Avenant n° 6**

Le montant de l'avoir à verser à la commune s'élève à la somme de **72,03 €** (soixante-douze euros et trois centimes).

❖ **Affaires Générales – Désignation d'un référent déontologue des élus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Emet un avis favorable à la désignation de Monsieur Boualem BENJADOR en qualité de référent déontologue des élus,
- 2) Précise que le référent déontologue sera mutualisé à l'échelle de plusieurs collectivités,
- 3) Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document pris en application de la présente délibération.

❖ **Affaires Générales – Assurances – Remboursement de sinistres pour l'année 2023**

Monsieur VALLÉE fait part des remboursements de sinistres par les compagnies d'assurances dont le montant total s'élève à **16 522,90 €**.



❖ **Finances – Budget Principal – Décision Budgétaire Modificative n° 3 – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après examen lors de la réunion de la commission du vendredi 8 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du budget principal – exercice 2023.

❖ **Finances – Budget Primitif 2024 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement pour 2024 par anticipation – Examen et vote**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux AP/CP, soit dans la limite de **1 417 652,61 € (dépenses d'équipement et travaux)** les dépenses relatives aux opérations énumérées ci-dessous,
- 2) Précise que ces sommes seront inscrites au budget primitif 2024, lors de son adoption, au(x) chapitre(s) et article(s) précisé(s) ci-dessous.

Affectation des crédits	Montant TTC	Inscription budgétaire, B.P. 2024
Acquisition de 8 projecteurs pour l'ESCALE	56 244,58 €	21-2188-023 ECP100
Aspirateur à eau pour le nettoyage des locaux piscine EW	1 476,00 €	21-2188 -323-SPO200
Remplacement de lave-vaisselle cuisine salle Manoir de la Tour	3 161,03 €	21-2188-TOU100-020
Achat de 3 caméras piéton pour police municipale	3 240,00 €	21-2188-11-PM
Sécurisation école de musique installation système de visiophone et alerte	10 000,00 € 7 000,00 €	21-2188-311 -Bati 21-21838-SI
Remplacement lave-linge PIROUETTE	1 011,00 €	21-2188-4221-PIR100
<b>TOTAL</b>	<b>82 132,61 €</b>	



❖ **Finances – Budget Principal 2024 – Subvention 2024 versée au Centre Communal d’Action Sociale – Demande de versement avant le vote du budget**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Versera, si la trésorerie du CCAS le nécessite, dès le mois de janvier et en l'absence de vote du budget de la Ville, une partie de la subvention d'équilibre au budget du CCAS,
- 2) Dit que ce montant s'établira à 300 000,00 € et sera ajusté au moment de la préparation du budget primitif 2024 du CCAS.

❖ **Finances – Budget annexe ZAC Charles de Gaulle – Prélèvement par anticipation sur l'excédent prévisionnel de l'opération**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide le prélèvement d'une somme de 339 162,00 € sur la trésorerie actuellement disponible du budget annexe ZAC Charles de Gaulle, dès lors qu'elle correspond à une recette certaine et constatée,
- 2) Dit que cette recette sera versée au Budget Principal 2023, chapitre 75, article 75821.

❖ **Finances – Budget annexe ZAC Cœur de Ville 2 – Clôture du budget**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve la clôture du budget annexe de la zone d'aménagement Cœur de Ville 2 portant le numéro de Siret 21370214500342 et le code 06011,
- 2) Décide que les opérations de ce budget seront suivies dans le budget annexe 06008 « Ménardièrre Lande Pinauderie » Siret 21370214500276,
- 3) Sollicite la clôture du dossier de TVA de ce budget annexe ouvert auprès du service des impôts,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Finances – Budget annexe ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie – Changement d'intitulé**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Approuve le changement de l'intitulé du budget annexe Ménardière Lande Pinauderie, siret 21370214500276, par la dénomination Ménardière Lande Pinauderie et République Jean Moulin avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

❖ **Commande Publique – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 25 octobre 2023 et le 10 décembre 2023**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent et non permanent – Mise à jour au 19 décembre 2023**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 19 décembre 2023.

❖ **Ressources Humaines – Recensement de la population – Rémunération des agents recenseurs**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la base de la rémunération forfaitaire des agents recenseurs à 2 000,00 € bruts.

❖ **Ressources Humaines – Modalités de remboursement des frais de mission – Abrogation de la délibération du 12 octobre 2020**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Abroge la délibération municipale votée le 12 octobre 2020 (n°2020-06-104) relative au frais de déplacement du personnel communal,
- 2) Approuve les nouvelles modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel communal.

❖ **Ressources Humaines – Convention de prévoyance collective avec la Mutuelle Nationale Territoriale – Avenant**

Le Conseil Municipal,





Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend connaissance de ces éléments et débat sur le sujet,
- 2) Emet un avis favorable sur cet avenant portant le taux de cotisation du contrat groupe prévoyance à 1,05 % au lieu de 0,90%.

❖ **Ressources Humaines – Présentation du rapport social unique (RSU)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend connaissance du rapport social unique et fait part de ses observations,
- 2) Emet un avis favorable sur ces documents avant publication sur le site internet de la ville.

❖ **Sécurité Publique – Convention de partenariat entre la Ville et Keolis pour la sécurisation du réseau de transport en commun Fil Bleu**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Adopte la convention de partenariat entre la Ville et Keolis pour la sécurisation du réseau de transport en commun Fil Bleu,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la Sécurité Publique à la signer.

❖ **Affaires Générales – Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains, afin de participer au conseil d'administration des adhérents au club des villes et territoires cyclables & marchables – Mandat spécial – Régularisation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du mardi 12 décembre 2023, afin de permettre le remboursement des frais qu'il a été amené à engager pour ce déplacement,
- 2) Précise que ce déplacement a donné lieu à des dépenses pour se rendre à Paris directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement a fait l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.



**ANIMATION – VIE SOCIALE, ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CULTURE –  
RELATIONS INTERNATIONALES - COMMUNICATION**

**Rapporteurs : Monsieur Patrice VALLÉE, Premier Adjoint  
Monsieur Benjamin GIRARD, Maire-Adjoint délégué à la Communication  
Monsieur Bruno LAVILLATTE, Conseiller Municipal Délégué à l'Action Culturelle  
Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Conseiller Municipal Délégué à la Vie Sportive**

- ❖ **Vie Sociale – Logements sociaux – Réforme des attributions de logement – Gestion des réservations en flux – Conventions avec CDC Habitat – CDC Habitat Social – Ysalia et Val Touraine Habitat**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les projets de conventions avec CDC Habitat, CDC Habitat Social, YSALIA, Val Touraine Habitat,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

- ❖ **Vie Culturelle – Présentation du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) financé par la Région Centre Val de Loire pour l'année 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Conseil Régional du Centre-Val de Loire une aide financière au titre du PACT 2024.

- ❖ **Vie Culturelle – Bibliothèque municipale George Sand – Modification du règlement intérieur**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale George Sand applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- ❖ **Vie Sportive – Association Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire – Demande d'avance sur la subvention 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Vote une avance sur subvention à l'Association l'Etoile Bleue de Saint-Cyr-sur-Loire,
- 2) Fixe le montant de cette subvention à 20 000,00 €.



❖ **Vie Associative– Association Hommes et Patrimoine – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Hommes & Patrimoine pour contribuer aux frais engagés pour ce projet,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 500,00 €.

❖ **Vie Sportive– Travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et du terrain d'honneur Guy Drut – Modification en cours d'exécution n° 2**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution n°2 au marché 2023-01 qui n'entraîne pas d'incidence financière,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution.

❖ **Vie Sportive – Piscine municipale Ernest Watel – Demande de remboursement pour une inscription annuelle aux séances d'aquabike**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la demande de remboursement des séances d'aquabike restantes à hauteur de 254,00 € de la personne demandeuse, sur la base de l'inscription budgétaire suivante : 70631 - SPO 200-323.

❖ **Communication – Renouvellement du contrat de mobiliers urbains – Convention de groupement de commandes d'autorités concédantes – Concession de mobilier urbain avec le SMT (Syndicat des Mobilités de Touraine)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le principe de recours à une concession de service pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires,
- 2) Approuve le principe de groupement d'autorités concédantes,
- 3) Approuve le principe de recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat de concession,



- 4) Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive de groupement d'autorités concédantes précisant les règles de fonctionnement du groupement, ainsi que tout document s'y rapportant, notamment les avenants éventuels,
- 5) Autorise le Maire ou son représentant à lancer la procédure de passation du contrat de concession de service relevant du Code de la Commande Publique selon les caractéristiques précisées ci-devant et d'accomplir toutes les formalités nécessaires en résultant,
- 6) Désigne Monsieur Michel GILLOT en qualité de représentant titulaire et Monsieur Christian VRAIN en qualité de représentant suppléant au sein de la commission de concession spécifique.

**JEUNESSE – ENSEIGNEMENT – LOISIRS – PETITE ENFANCE**

**Rapporteurs :** Madame BAILLERAU, Maire-Adjointe déléguée à l'Enseignement  
Madame GUIRAUD, Maire-Adjointe déléguée à la Petite Enfance

- ❖ **Enseignement – Sorties scolaires de 3<sup>ème</sup> catégorie – Définition des quotients familiaux et tarifs pour la sortie scolaire de l'école Roland Engerand pour un séjour à la Bourboule**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient les barèmes proposés et fixe les participations familiales pour le séjour concerné comme ci-dessous, étant précisé qu'une famille dont deux enfants ou plus participeraient à un de ces séjours, bénéficiera d'un demi-tarif pour le deuxième enfant et les suivants.

Quotient	Participation Familiale
< 328	68,00 €
329-750	97,00 €
751-1 100	126,00 €
1 101-1 400	155,00 €
1 401-1 670	183,60 €
1 671-1 849	213,50 €
1 850-2 650	242,50 €
> à 2 651	271,00 €

- ❖ **Petite Enfance – Convention de partenariat d'animation intergénérationnelle entre le multi-accueil « La Souris Verte » et l'EHPAD Korian « Le Prunellier »**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance à signer la convention de partenariat proposée.
- ❖ **Petite Enfance – Convention de Coopération Territoriale 2023-2027 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire et la ville de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de coopération territoriale proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**URBANISME – PROJETS URBAINS - AMÉNAGEMENT URBAIN –  
COMMERCE - ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES**

**Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Aménagement Urbain, Commerce  
Monsieur VRAIN, Maire-Adjoint délégué aux Moyens Techniques**

- ❖ **ZAC Charles de Gaulle – Transfert des voiries et espaces verts constitués par les parcelles cadastrées section BP n° 744 (2.630 m<sup>2</sup>), 745 (1.117 m<sup>2</sup>) et 754 (2.469 m<sup>2</sup>) au profit de Tours Métropole Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de rétrocéder les parcelles cadastrées section BP n°744 (2.630 m<sup>2</sup>), 745 (1.117 m<sup>2</sup>) et 754 (2.469 m<sup>2</sup>) constituant la voirie, les réseaux, les espaces verts et les équipements communs de la ZAC Charles de Gaulle au profit de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
  - 2) Dit que cette cession aura lieu à l'euro symbolique,
  - 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à SAINT-CYR-SUR-LOIRE, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique de vente, le cas échéant, en collaboration avec le notaire de TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE,
  - 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété.
- ❖ **Acquisitions foncières – Lotissement du Pot de Fer II – Acquisition des droits indivis des parcelles cadastrées BI n° 215 et 234 appartenant à Messieurs DELUBRIA et BRIZARD**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'acquérir auprès de Messieurs DELUBRIA et BRIZARD les droits indivis attachés aux parcelles cadastrées section BI n° 215 (1.016 m<sup>2</sup>) et 234 (1.660 m<sup>2</sup>) formant respectivement l'espace vert ainsi que la rue Alexandre Dumas, du lotissement le Pot de Fer II,
- 2) Précise que cette acquisition se fait à l'euro symbolique,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Résidence sociale Konan – 51-63 rue de la Gaudinière – Retrait de la délibération n° 2015-07-405 et proposition d'échange de fonciers entre la Ville et la société Nouveau Logis Centre Limousin (NLCL) – Modification de la délibération du 29 février 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte de céder au profit de la société CDCHS la parcelle nouvellement cadastrée section BK n° 521 (134 m<sup>2</sup>) issue de la parcelle anciennement cadastrée section BK numéro 513p appartenant à la Commune moyennant l'euro symbolique, et constitue toutes les servitudes nécessaires sur les parcelles, objets dudit acte,
- 2) Accepte d'acquérir du Syndicat des copropriétaires de la Résidence KONAN les parcelles nouvellement cadastrées section BK n° 515 (2.713 m<sup>2</sup>), 516 (337 m<sup>2</sup>) et 517 (40 m<sup>2</sup>) issues de la parcelle anciennement cadastrée section BK numéro 478p moyennant l'euro symbolique et constitue toutes les servitudes nécessaires sur les parcelles, objets dudit acte,
- 3) Désigne la SCP BERTRAND-GRANDON, Notaires à Saint-Cyr-sur-Loire, pour la demande de pièces nécessaires audit acte et notamment procéder à la purge éventuelle de tout droit de préemption, et pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 4) Le reste de la délibération du 29 février 2016 demeure inchangé.

❖ **Aire d'accueil des gens du voyage – Classement dans le domaine public – Abrogation de la délibération n° 2010-03-503 du 22 mars 2010**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Abroge la délibération municipale en date du 22 mars 2010, exécutoire le 23 mars 2010, qui avait autorisé le classement dans le domaine public communal de l'aire d'accueil des gens du voyage.



❖ **Dénomination de voiries :**

**A – Dénomination du parking jouxtant l'ancienne école Anatole France**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de renommer cet espace « Parking de la Liberté »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

**B – Dénomination de la Place de la Liberté**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de renommer cette place « Place de la Liberté »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes.

**C – Dénomination de rues – Modification de la délibération du 26 juin 1961**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de renommer cette voie « rue de la Petite Perraudière »,
- 2) Charge les services techniques d'apposer les plaques correspondantes,
- 3) Le reste de la délibération du 26 juin 1961 demeure sans changement.

❖ **Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics pour l'exercice 2022**

**A – Rapport annuel de concession de distribution publique de gaz**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport annuel sur la concession de distribution publique de gaz sur la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire pour l'exercice 2022.

**B – Rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur la collecte et l'élimination des déchets pour l'exercice 2022.

### **C – Rapport de la Métropole sur le service public de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le rapport de la Métropole sur l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2022.

### **❖ Commerce – Ouverture dominicale des concessions automobiles au titre de l'année 2024**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Acte la liste des dimanches de dérogation au repos dominical proposés ci-dessous :

- Dimanche 14 janvier 2024
- Dimanche 17 mars 2024
- Dimanche 16 juin 2024
- Dimanche 15 septembre 2024
- Dimanche 13 octobre 2024

### **❖ Travaux de rénovation de couverture Ferme de la Rabelais – MAPA II – Travaux – Modification en cours d'exécution n° 1 au lot 1 relatif à la rénovation de la couverture Ferme de la Rabelais**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Autorise la passation de cette modification en cours d'exécution n°1 au marché 2022-29 relatif au lot 1 conformément au montant énoncé ci-dessous :

Marché	Lot	Titulaire	Montant Initial du marché HT	Modifications antérieures HT	Présente modification HT	Nouveau montant HT	%
2022-29	01	SAS SICAULT	100 676,36 €	0,00 €	11 696,34 €	112 372,70 €	12

2) Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer cette modification en cours d'exécution.



Le Maire,

Philippe BRIAND.